

ID: 057-215706284-20210306-2021_023-DE

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

2021/023

CONSEILLERS ELUS: 27 - EN FONCTION: 27 - PRESENTS: 24

SÉANCE EN DATE DU 6 MARS 2021

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDIOT, MAIRE.

POINT 20: CESSION D'UNE PARTIE DE TERRAIN COMMUNAL RUE DU CAPITAINE HERLET

Le conseil municipal,

Après avoir entendu les explications de Mme Pénélope Heymes, conseillère municipale : « Par délibération en date du 16 juin 2020, la commune de Sarralbe a décidé de céder une partie de la parcelle communale, située rue du Capitaine Herlet, cadastrée section 22 parcelle 145 au prix de 5000 € l'are.

Par courrier en date du 3 novembre 2020, Mme HUGENEL a accepté le prix de cession fixé par le conseil municipal,

Suite à l'arpentage du terrain, la nouvelle dénomination des parcelles à céder s'établit comme suit :

- Parcelle 259 section 22 contenance 0a90
- Parcelle 260 section 22 contenance 0a95 »

Après avis du service du domaine sur la valeur vénale du terrain,

Sur proposition de la Commission d'Administration Générale et des Finances,

A l'unanimité des voix.

- décide de céder à Madame Monique HUGENEL les parcelles cadastrées, section 22 n° 259 et 260 d'une contenance totale de 1a85 au prix de 5 000 € l'are soit un total de 9250 € auquel se rajoute les frais d'arpentage d'un montant de 888 € TTC ainsi que les frais d'acte notarié à la charge de l'acquéreur,
- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié de vente correspondant ainsi que tout document relatif à cette vente.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le 11 mars 2021

Pour extrait conforme, Sarralbe, le 11 mars 2021 Le Maire, Pierre-Jean DIDIOT